

Plus de 37 signataires pour la Déclaration de Bruxelles sur les changements climatiques et l'océan

Par Jan Eyckmans
Publié le 07/05/2019

Le 19 février, la conférence internationale « Changement climatique et préservation des océans » a été organisée à l'initiative des deux ministres belges de l'énergie, de l'environnement et du développement durable et de la mer du Nord. Lors de la conférence, la Déclaration a été accueillie avec enthousiasme. Ce soutien est loin d'être terminé. Plus de 37 pays et organisations ont d'ores et déjà signé la Déclaration.

La Déclaration de Bruxelles demande que des progrès soient accomplis dans plusieurs processus en cours et plus particulièrement dans ceux concernant la négociation d'une nouvelle Convention sur la biodiversité en haute mer et la définition de nouveaux objectifs pour la Convention sur la diversité biologique.

La Déclaration a également le grand mérite de rassembler les nombreux engagements existants concernant les océans et le climat dans un document unique auquel les pays peuvent adhérer et demande un suivi approprié du rapport sur les océans de la Commission des Nations unies sur le climat, qui sera publié en septembre 2019.

Des pays mais aussi des organisations ont signé la déclaration

Plusieurs pays soutiennent la déclaration : des pays européens mais aussi d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et de nombreuses îles. Le Chili, où se tiendra la prochaine COP Climat en décembre 2019 (COP 25 ou « Blue COP » comme l'appelle déjà le ministre chilien de l'Environnement), s'est engagé à promouvoir les objectifs de la déclaration lors de cette conférence. Parmi ces signataires figurent : la Belgique, la France, le Luxembourg, le Royaume-Uni, la Suède, le Portugal, la Bosnie-Herzégovine, la Norvège, l'Islande, Monaco, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Cap-Vert, le Chili, le Costa-Rica, le Nicaragua, le Pérou, le Tadjikistan, la République dominicaine, Saint Domingue, les Iles Marshall, les Seychelles, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines... Plusieurs organisations internationales ont également signé le texte : BEI (Banque Européenne d'Investissement), Future Ocean Alliance (organisation indépendante financée par le Fonds pour l'environnement mondial - le plus grand donateur mondial de projets d'amélioration de l'environnement), Wind Europe, Ocean Energy Europe, Ocean Care, Air Centre, Natural Resources Defense Council (NRDC), Global Ocean Trust, URAB (Union Royale des Armateurs Belges), VLIZ (Institut flamand de la mer), IRSNB (Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique).

Lors d'un événement organisé par la Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à New York début avril, l'Ambassadeur de Belgique a invité les pays à rejoindre ce groupe en pleine expansion. Les nouveaux signataires ont été invités par les ministres Marghem et De Backer à une seconde cérémonie de signature, le 7 mai, au SPF Santé publique.

« L'état de la biodiversité est malheureusement devenu un sujet d'actualité extrêmement préoccupant. Avec la Déclaration de Bruxelles, le Fédéral veut s'engager avec les Ministres, Ambassadeurs et représentants de 37 États, ainsi que plusieurs organisations, à relever le défi de l'impact climatique sur les océans. J'appelle d'autres pays à nous rejoindre afin de renforcer notre action au niveau européen et international » a précisé Marie Christine Marghem.

Et en pratique ?

La Belgique travaille déjà d'arrache-pied pour mettre la déclaration en œuvre. Dernièrement, les négociateurs belges et européens sur les océans et le climat se sont réunis pour voir comment ils pourraient faire rentrer les océans dans les objectifs concrets de la prochaine COP sur le climat. La Belgique, avec d'autres états, est à la tête du groupe « Friends of the Blue COP ». L'année 2019 est décisive car la COP bleue qui se profile fin d'année est une occasion unique de prendre des mesures climatiques bénéfiques pour les océans.

De manière encore plus concrète, le ministre De Backer a annoncé, le 7 mai que la Belgique soutenait officiellement l'initiative 30x30 (<https://www.oceanunite.org/30-x-30/>) qui vise à protéger 30% des océans d'ici à 2030. La Belgique a déjà protégé plus de 35 % de la partie belge de la mer du Nord mais

pour permettre aux océans de lutter efficacement contre les changements climatiques, il faut pouvoir créer un vaste réseau de zones marines protégées. Cet objectif sera défendu par la Belgique dans tous les processus politiques liés au climat, aux océans et à la biodiversité.

" Seule la coopération internationale nous permettra de lutter contre les changements climatiques et leurs effets néfastes sur les mers et les océans. Tout le monde doit faire des efforts. C'est pour cette raison que je signe l'engagement international de protéger 30 pourcent de nos océans à l'horizon 2030. Mais la Belgique est bien plus ambitieuse, à l'heure actuelle elle protège déjà 35 pourcent de notre mer du Nord. C'est ensemble que nous garantissons la propreté pour les mers et les océans." a conclu Philippe De Backer.

Contact presse:

Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique: 0475/93 92 71

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Contact

[Jan Eyckmans](mailto:jan.eyckmans@health.fgov.be) <jan.eyckmans@health.fgov.be>

Chef du Service Communication externe & Porte-parole

+32 2 524 90 45
+32 495 25 47 24